

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze, le 06 mai à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame BLANCHARD Chantal, Maire.

La convocation a été établie et remise au domicile de chaque élu le 29 mai 2014 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (articles L.2121-10 – L.2121-11).

Etaient présents : Mmes et MM. DASSIÉ Michel, COULON Jean-Claude, LIENART Claire, MOUGEOTTE Sylvie, adjoints, BARDON Gérard, BOUILLY Bernard, CONIL Josette, DELAMARRE Bernard, DELATTRE Dominique, GOUBON Magali, GUILDOUX Maurice, JOUSSEAUME Jocelyne, MARTIN Antony, VALLERY Jean-Pierre, conseillers municipaux.

Mme GOUBON Magali est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil du 29 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

1 – Indemnité de receveur au comptable public : conditions de versement

Mme le Maire explique que suite au changement de municipalité le 29 mars 2014, le versement d'indemnités au comptable public, monsieur RICARD Patrick, nommé le 1^{er} septembre 2013, doit être validé en conseil.

Il s'agit en 1^{er} lieu de l'indemnité de confection des budgets pour 45,73 €. En 2nd lieu de l'indemnité de conseil qui sera calculée, selon un tableau défini par arrêté interministériel, au prorata des dépenses budgétaires de l'année 2014 :

3,00 ‰ sur les 7.622,45 premiers euros
2,00 ‰ sur les 22.867,35 euros suivants
1,50 ‰ sur les 30.489,80 euros suivants
1,00 ‰ sur les 60.979,61 euros suivants
0,75 ‰ sur les 106.714,31 euros suivants
0,50 ‰ sur les 152.449,02 euros suivants
0,25 ‰ sur les 228.673,53 euros suivants
0,10 ‰ sur toutes les sommes excédant 609.796,07 euros

Mme le Maire rappelle qu'en 2013, il a été versé au comptable public 515 € au titre de l'indemnité de conseil.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les indemnités de confection de budget et de conseil au comptable public telles qu'exposées par Mme le Maire.

2A – tarifs municipaux

Mme le Maire expose que lors de la retranscription du conseil municipal du 12 décembre 2013, une erreur d'écriture s'est glissée concernant les tarifs de « droits de place » pour les cirques. Le conseil avait décidé de maintenir à 2,10 € le mètre linéaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de modifier la délibération en date du 12 décembre 2013 et de fixer à 84 € (au lieu de 80 €) le tarif pour les petits cirques de 40 mètres linéaires, et 168 € (au lieu de 160 €) le tarif pour les grands cirques de 80 mètres linéaires.

De plus, Mme le Maire soumet au conseil la possibilité d'accepter ou non l'installation des cirques pendant 2 jours, avec pour conséquence d'appliquer 2 jours de droits de place. Jusqu'à présent, le conseil municipal avait choisi de n'accepter les cirques qu'une seule journée ; cependant à cause des temps de montage et de démontage certains restaient 2 jours mais ne payaient qu'une seule journée de droit de place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la présence des cirques, sur le site de « La butte aux Anes », 2 jours à la condition sine qua none qu'ils s'acquittent de 2 jours de droits de place, sans tenir compte du nombre de représentations.

M. BARDON demande s'il ne serait pas possible de faire un relevé d'eau et d'électricité pour savoir si la somme de 2,10 € le mètre linéaire est justifié ? En comparaison avec le tarif des droits de place du marché municipal.

2B – tarifs municipaux

Mme le Maire rappelle que malgré l'augmentation des taux de TVA au 1^{er} janvier 2014, il avait été décidé, par l'ancienne municipalité, de ne pas augmenter le hors taxe et de n'appliquer que le taux de TVA modifié aux divers tarifs du camping municipal. Cependant, le tarif de la laverie au camping municipal, de 5,70 € TTC par lavage, doit être revu car avec l'augmentation de la TVA, il passerait à 5,72 € mais les monnayeurs n'acceptent pas les centimes.

Mme le Maire propose un montant de 5,80 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 5,80 € le tarif de chaque lavage.

3 – subventions aux associations : nouvelles attributions

Mme le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 18 mars 2014, il avait été attribué des subventions de 800 € au Foyer Brénais et de 35 € à l'Association départementale des handicapés moteurs de La Rochelle. Elle informe que le Foyer n'avait pas sollicité cette subvention et que l'association rochelaise a été dissoute.

Mme le Maire propose que la somme, soit 835 €, soit redistribuée à d'autres associations.

Le conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, d'attribuer :

- 300 € à l'association des donneurs de sang St Georges – La Brée – St Denis
- 300 € à l'association des « chats libres de La Brée »
- 235 € à l'association « les demoiselles d'Oléron » pour les aider dans l'organisation de la course prévue le dimanche 8 juin 2014, au profit de la Ligue contre le cancer (et notamment les cancers féminins).

Les membres du conseil décident qu'à partir de 2015, les subventions ne seront attribuées qu'aux associations qui en auront expressément fait la demande.

4 – affectation des subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités : Modification du montant attribué au SIVU du CIAS oléronais

Mme le Maire explique que lors du conseil du 18 mars 2014 et du vote du budget, il a été affecté une subvention de fonctionnement au SIVU (*syndicat intercommunal à vocation unique*) pour la gestion d'un CIAS Oléronais (*centre intercommunal d'action sociale*) de 758 €. Il s'avère que le montant validé par le comité syndical est 768,22 €.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'affectation de subvention de fonctionnement au SIVU pour la gestion du CIAS Oléronais de 768,22 €.

5 – délégations au maire

Afin de faciliter la bonne administration de la commune, Mme le Maire propose d'étendre les délégations que le conseil municipal lui avait accordées par délibération le 29 mars 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'étendre les délégations qu'il peut accorder au maire, conformément à l'article L2122-22 du CGCT (code général des collectivités territoriales) à :

- la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- la signature des conventions, des contrats dont la passation des marchés et leurs avenants dans la limite d'un montant global n'excédant pas 20 000 € hors taxes.

6 – représentants intercommunaux : désignation des délégués communaux

Mme le Maire informe qu'il doit être procédé à la désignation de délégués au sein de divers organismes et commissions intercommunales.

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L.5212-7 du CGCT, à l'unanimité, désigne en qualité de délégués de la commune de la Brée-les-Bains :

- à la SEMIS : (organisme ayant en charge la gestion des logements sociaux) : Mme le Maire
- à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) pour le transfert des compétences jeunesse et Office de tourisme :
Titulaires : BLANCHARD Chantal et COULON Jean-Claude
Suppléant : DASSIÉ Michel
Egalement conseillers communautaires.
- au Syndicat mixte du Pays Marennes Oléron :
Titulaires : LIÉNART Claire et DELATTRE Dominique
Suppléants : GUILDOUX Maurice et MOUGEOTTE Sylvie
- au Syndicat Intercommunautaire du Littoral :
- DELAMARRE Bernard, COULON Jean-Claude et BLANCHARD Chantal
- à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées : Magali GOUBON.

Mme le Maire informe que la commune doit proposer à la Direction des services fiscaux de la Charente-Maritime 20 personnes habitants à La Brée et 4 personnes extérieures payant des impôts directs afin de mettre en place la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Elle explique que les membres de cette commission sont chargés de la mise à jour des bases d'imposition et d'examiner les changements des propriétés bâties et non bâties. Seulement la moitié de ces personnes seront retenues par la direction des services fiscaux.

Mme le Maire précise qu'à ce jour, la liste des personnes que la commune souhaite proposer est incomplète. Elle sollicite donc les membres du conseil ainsi que toute personne intéressée à se faire connaître auprès de l'accueil de la mairie afin de faire partie de cette commission.

Mme le Maire donne lecture des membres du conseil municipal proposés aux commissions thématiques de la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron, en précisant que le vote définitif aura lieu le 07 mai au sein du conseil communautaire. Les présidents de ces commissions sont le Président et les vice-présidents de la Communauté de Communes :

- « gestion du Littoral » : M. Pascal MASSICOT (Président de la CDC), maire de de St-Trojan
- « tourisme » : M. Christophe SUEUR, maire de St Pierre d'Oléron
- « développement économique » : M. Grégory GENDRE, maire de Dolus
- « régie Oléron déchets » : Mme Chantal BLANCHARD, maire de La Brée les Bains
- « culture » : M. Michel PARENT, maire du Château d'Oléron
- « développement durable » : M. Jean-Michel MASSE, maire de St Denis
- « habitat » : M. Éric PROUST, maire de St Georges
- « enfance et jeunesse » : M. ROBILLARD Patrice, maire du Grand-Village-Plage

QUESTIONS DIVERSES

➤ **PLU** : Mme le Maire s'adresse au conseil ainsi qu'au public présent pour informer que le Plan Local d'Urbanisme de la commune est toujours en cours d'instruction. Elle précise que plusieurs courriers des « personnes publiques associées », c'est-à-dire des services de l'Etat émettant des observations sur les documents, ont été reçus en mairie. L'un de ces courriers préconisait le retrait de la délibération arrêtant le projet de PLU pendant, suite à un rendez-vous avec Mme la sous-préfète

de Rochefort, celle-ci a autorisé la commune à poursuivre ce projet. Mme le Maire dit qu'il reste à définir avec le commissaire enquêteur les dates de l'enquête publique, qui devrait avoir lieu en juillet 2014.


Mme le Maire tient à rappeler que les informations discutées en commission de travail constituent des éléments d'instruction et ne doivent donc en aucun cas être divulguées.

- **Remerciements** : Mme le Maire donne lecture d'une lettre de remerciement adressée par l'Association « la citadelle des livres » pour le prêt de matériel par la commune pour le salon « cita'livres » des 19 et 20 avril 2014, à la citadelle du Château d'Oléron.
- **Philharmonique** : Mme MOUGEOTTE sollicite les membres du conseil et la participation de bénévoles pour le concert organisé dans l'église de La Brée, le dimanche 11 mai.
- **Travaux par le Syndicat des Eaux** : M. COULON informe le conseil que des travaux au carrefour entre la rue de la Roulette et la route de l'Ile commenceront le 12 mai prochain pour un mois. Il précise que la circulation sera modifiée et interdite sauf pour les riverains.
- **Travaux par le SDEER (Syndicat d'électrification départemental)** : M. COULON indique que les travaux rue de Planginot, pour l'enfouissement des réseaux électriques, devraient se terminer vers la mi-juin.
- **Informatique** : M. VALLERY propose qu'une commission sur les besoins en informatique, au sein de la mairie, se réunisse mardi 13 mai. Il précise que les idées des élus sont les bienvenues.
- **Plage** : Mme le Maire rend compte de la visite de M. MASSICOT sur la plage de La Brée afin d'évaluer l'étendue des travaux à effectuer.
M. COULON précise que l'étude prévue par la Société Artélia sur le diagnostic des ouvrages de la plage, comme le cordon dunaire, n'est pas commencée. Un retard d'un mois a été annoncé. Les résultats seront donnés environ 4 semaines après la fin de l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

Publié le 12 mai 2014

Mme le Maire



C. BLANCHARD.